



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2016**

Présents : M. Christian BATAILLY, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Bernard MAROQUENNE, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Mireille FOURNIER, Mme Sandrine LAMARD, Mme Marie DRUET, M. André ROJO, Mme Delphine ANDRE, Mme Valérie BOUSQUET, Mme Valérie REVY, M. Xavier BUTTARD, Mme Janine GRUMOD, Mme Maryline LEDOUX.

Excusés : M. Jean-Claude ROSSEL, M. Jean-Luc ORSET, M. Michel BULLIFFON

Pouvoirs : M. Jean-Claude ROSSEL a donné pouvoir à M. Eric MORETTE
M. Michel BULLIFFON a donné pouvoir à Mme Janine GRUMOD
M. Jean-Luc ORSET a donné pouvoir à Mme Maryline LEDOUX

Mme Valérie BOUSQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 35 et rappelle l'ordre du jour.

ADAP : bâtiments retenus pour les travaux de mise en accessibilité - Choix d'un maître d'œuvre.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux diagnostics effectués par QCS Services dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics (E.R.P.) divers travaux doivent être engagés sur les bâtiments multiservices, l'école maternelle et le local boules.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager ces travaux pour un montant H.T. **estimatif** de :

- bâtiment multiservices	13 840 €		soit un total de 16 170 €
- école maternelle	1 660 €		
- local boules	670 €		

Afin de mener à bien ces opérations, il convient de désigner un maître d'œuvre.

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet COSINUS d'un montant H.T. de 4 200 € pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre complète :

- visite des locaux, DQE par lot pour les 3 bâtiments, consultation, suivi des travaux et réception.

M. Bernard MAROQUENNE :

- rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2016 sur l'opération 438 et qu'ils pourraient être engagés pendant les prochaines vacances de la Toussaint ;

- indique que les dérogations sollicitées pour la salle du Grand Chêne, le local de l'Amicale Cycliste et la salle de pétanque ont reçu un avis favorable de la sous-commission de sécurité. En effet, le projet de construction de la Maison des Arts et de la Culture avait été joint à cette demande mettant en avant les futures possibilités d'accueil des personnes à mobilité réduite dans ce nouveau bâtiment entièrement aux normes. En conséquence la commune a été dispensée d'engager les travaux de mise en accessibilité de ces trois bâtiments, tout en en gardant l'usage, ce qui représente une économie importante (212 820 € H.T.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'engager les travaux de mise en accessibilité du bâtiment multiservices, de l'école maternelle et du local boules pour un montant total de 16 170 € H.T ;
- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet COSINUS pour un montant H.T de 4 200 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Examen et vote des subventions à attribuer aux associations.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme de 24 000 € a été inscrite au BP 2016 pour versement des subventions aux associations. M. le Maire précise qu'une augmentation de 10 % a été appliquée au montant de ce poste budgétaire afin d'accompagner la vie associative de la commune.

Après examen des diverses demandes, étude des bilans moraux et financiers, sur avis de la commission « Vie associative » il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISME / ASSOCIATION	Montant versé en 2015 versé en 2015	Proposition 2016
AMICALE DONNEURS DE SANG	300.00 €	300.00
AMICALE CYCLISTE ST JEAN	1 500.00 €	1 700.00
AMICALE DES JEUNES	150.00 €	250.00
AMICALE DU 3ème AGE	200.00 €	200.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000.00 €	2 000.00
BOULE DE L'OISELON	500.00 €	600.00
ENTENTE SPORTIVE BASKET (subvention ordinaire de fonctionnement)	2 000.00 €	2 100.00
ENTENTE SPORTIVE BASKET (SOUTIEN CONTRAT APPRENTISSAGE)	4 100.00 €	4 100.00
ENTENTE SPORTIVE FOOT	400.00 €	300.00
ENTENTE TENNIS AMBRONAY / ST JEAN	150.00 €	300.00
LYRE DU BUGÉY	2 000.00 €	2 200.00
PECHE DE L'OISELON	300.00 €	300.00
PETANQUE CLUB		300.00
RANDO PLAISIR	300.00 €	300.00
RAYON DE SOLEIL		200.00
SOU DES ECOLES - Soutien aux sorties scolaires	1 200.00 €	1 300.00
SOU DES ECOLES (USEP 01)	250.00 €	300.00
Union Départementale des combattants volontaires de la Résistance de l'Ain	150.00 €	150.00
Les Tisseurs d'Arts		300.00
Les jeux de KAZOK		300.00
Prévention routière		300.00
ADAPEI de l'Ain		100.00
Ecole de musique Les 3 Rivières : subvention exceptionnelle fête de la musique		500.00
TOTAL VERSE AUX ASSOCIATIONS	15 500.00 €	18 400.00

DEMANDES SPONTANNEES de l'enseignement - Formations		
MFR Cormaranche-en-Bugey + autres - 5 élèves		500.00
Lycée Saint Sorlin		300.00

TOTAL GENERAL	19 200.00
----------------------	------------------

Mme Maryline LEDOUX :

- demande si les subventions allouées aux organismes de formation profitent tout ou partie aux familles des jeunes scolarisés dans ces établissements. Il est répondu que les subventions permettent aux organismes de soutenir les projets et les actions de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder au versement des subventions aux associations pour l'année 2016 ;
- **VALIDE** les montants portés sur le tableau ci-dessus.

Assurance dommages/ouvrages pour la construction de la Maison de l'Enseignement Musical.

M. le Maire donne la parole à Mme Eliane CEYZERIAT, adjointe en charge des finances, qui informe être dans l'attente d'informations complémentaires pour souscrire un contrat d'assurance dommages/ouvrages pour les travaux de construction de la MAC. D'ores et déjà, elle a pu obtenir deux estimatifs qui vont du simple au double. En conséquence, dès réception des propositions des assureurs, le sujet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Acquisition d'une chaudière gaz pour l'école

M. le Maire donne la parole à Valérie BOUSQUET, Conseillère Municipale en charge des dossiers d'énergie, qui rappelle que le réseau de chaleur présente une fuite importante, fuite dernièrement localisée au niveau du branchement de la sous-station de l'école. Elle indique être en attente de devis pour la réparation.

La chaudière gaz, avec laquelle tourne le réseau depuis 2013, est en panne. Des devis pour son remplacement sont en cours. Cette décision était mise en attente de la détection de la fuite. Si la fuite n'était pas réparable, la mise en place d'une chaufferie au niveau de l'école aurait pu être envisagée.

Néanmoins, la saison de chauffe pourra commencer avec la chaudière gaz située à l'étage du multiservices.

En conséquence, dès réception des devis attendus, le sujet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Rétrocession d'une concession au cimetière communal : demande de remboursement.

M. le Maire donne la parole à Mme Eliane CEYZERIAT qui fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Georges GONZALEZ titulaire de la concession n° 681 au cimetière communal, emplacement n° 377.

M. GONZALEZ souhaite rétrocéder cette concession à la commune. Cette concession a été acquise en 1982 pour une durée de 50 ans au prix de 980,00 francs soit 149,40 €.

Compte tenu des 16 ans restant à courir, M. le Maire propose de rembourser la somme de 47,80 € à M. GONZALEZ. (149,40 € x 16 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la demande de rétrocession de la concession de M. Georges GONZALEZ ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au remboursement de la somme de 47,80 € à M. Georges GONZALEZ.

SEMCODA : projet de rapport de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires 2016.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport ASC 2016 qui porte, notamment, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la Société. Ce rapport fait état d'un résultat net de 19 millions d'euros.

M. le Maire précise que la commune possède 12 actions de 16 € chacune qui ont été revalorisées à 44 € en juin 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le projet de rapport de l'ASC 2016 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce rapport.

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire.

M. le Maire donne la parole à Mme Caroline OLIVIER, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui rappelle le besoin d'aide au service du restaurant scolaire compte tenu de l'augmentation des effectifs.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire et dans l'objectif d'assumer la sécurité et le bon fonctionnement de ce service, il y aurait lieu reconduire l'emploi créé en 2015 pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4.77 heures de travail par semaine pour aide au service de la surveillance des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de reconduire l'emploi créé en 2015 pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4.77 heures de travail par semaine pour aide au service de la surveillance des enfants.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette reconduction.

Indemnités au comptable du Trésor

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'indemnité de conseil versée au comptable du trésor fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant.

M. Karl DANIS ayant assumé cette fonction au cours de l'année 2016, il nous adresse le décompte de cette indemnité qui s'élève à la somme de 236,06 € brut (taux de 100 % pour une gestion de 150 jours, déduction faite des contributions CSG, RDS et solidarité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de verser l'indemnité au taux de 100 % au comptable du Trésor pour les 150 jours servis en 2016, soit la somme de 236,06 € brut ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater cette indemnité.

Coupe affouagère : fixation du prix des lots

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 Mai 2014 précisant les coupes martelées par l'O.N.F. sur les parcelles 10. 11 et 12 du Bois de Varice. Tous les bois n'ont pas été abattus et sont donc proposés à la vente.

Il convient maintenant de fixer le montant de la redevance par lot.

M. le Maire propose de maintenir la somme de 80,00 € / lot, tarif appliqué précédemment.

Afin de mener à bien cette opération, M. le Maire propose de reconduire les garants solidairement responsables : Mme Valérie BOUSQUET et M. Michel BULLIFFON et de nommer M. Xavier BUTTARD en remplacement de M. Franck MALDELAR.

Il rappelle que pour les bois délivrés :

- le partage se fera par foyer,
- les coupes seront divisées par lots attribués par tirage au sort,
- le délai et le mode d'exploitation seront pour chaque coupe, conformes aux indications portées ci- après,
- la revente du bois par les attributaires est strictement interdite.

Mme Valérie BOUSQUET ayant assistée à la réunion sur site rappelle les règles auxquelles sont soumis les affouagistes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de maintenir le prix de vente des lots de la coupe affouagère à la somme de 80 € l'unité ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

C.C.R.A.P.C. : révision du montant de l'attribution de compensation.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2016.

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux.

Lors de sa séance du 12 juillet 2016, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation. Cette révision, à la baisse, porte celui de notre commune de 221 669 € à 209 579 €.

	Montant AC	Nouveau montant AC
Boyeux-St-Jérôme	3 262,00	1 331
Cerdon	21 644,00	17 748
Challes-la-Montagne	2 690,00	1 555
Jujurieux	153 934,00	140 810
Labalme-sur-Cerdon	4 833,00	3 888
Mérignat	-	-
Neuville-sur-Ain	229 657,00	217 826
Poncin	389 077,00	375 480
Pont d'Ain	441 146,00	421 047
Priay	115 263,00	105 894
Saint-Alban	18 596,00	17 575
St-Jean-le-Vieux	221 669,00	209 579
Varambon	31 786,00	30 600
Serrières - sur - Ain	23 552,00	20 445

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le nouveau montant de l'attribution de compensation pour l'exercice 2016.

Projet de mise à disposition de trois parcelles à une association pour création de jardins associatifs.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande formulée par un jeune du village représentant l'association junior « Côté potager » qui souhaiterait pouvoir lancer une opération de jardins associatifs sur la commune.

Le but de cette association est de partager leur passion pour la permaculture avec les habitants de St-Jean.

Afin d'accompagner les jeunes dans cette action, ce projet pourrait voir le jour dans le cadre d'une mise à disposition par la commune, de terrains situés « Sous-Vieux » (parcelle AA5 – AA7 – AA9) d'une superficie totale de 454 m² et de la signature d'une convention avec l'association pour une bonne utilisation des terrains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet de mise à disposition de trois parcelles à l'association junior « Côté potager » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

Droit de préemption urbain

L'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant les propriétés sises sur les parcelles suivantes :

ZC 505, Clos des Alouettes

AB 98 Route de Genève

AA 49 Route de Genève

AA 164 et AC 35 Hauterive

C 559 et C 557 Varey

ZC 559 Chemin des Picatières

A 56 et A 566 Hauterive

A 708 et A 652 Hauterive

C 655, C 654, C 660, C 667 Varey

AA 122 Grande Rue

AA 170 ET AB 6 Grande Rue

Décisions prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence qui lui est consentie par ce dernier :

- ↳ Signature pour accord d'un devis de l'entreprise ROUX TP pour des travaux de réparation sur le réservoir de Varey : 1 340,46 € T.T.C.
- ↳ Signature pour accord d'un devis de l'entreprise ROUX TP pour des travaux de réparation sur le réseau d'eau Chemin des Grangettes à Hauterive : 914,10 € T.T.C.
- ↳ Signature pour accord d'un devis à CARDIO COURSE pour remplacement d'un équipement des pompiers : 216,49 € T.T.C.

Questions et informations diverses

- Entretien des chemins ruraux : collaboration étroite entre la municipalité et les exploitants Agricoles. Environ 200 tonnes de tout-venant 0/20, financées par la commune, ont été réparties sur les chemins grâce au concours de agriculteurs de la commune.
- Récompenses aux vainqueurs du cyclo-cross du Battoir organisé par le Vélo Club d'Ambérieu le 1^{er} octobre. M. MORETTE informe le Conseil Municipal du projet de commande d'une coupe en hommage à Thierry CHARBONNIER fondateur de cette épreuve et ancien président du vélo club.
- Préfet : jumelage des arrondissements de GEX et NANTUA pour confier leur gestion à un même sous-préfet basé à GEX.
- Conseil Départemental : rapport d'activité de la bibliothèque.
- Remerciements :
 - Mme Gendraud suite au décès de son époux
 - Familles Eloy/Rey suite au décès de Liliane Eloy
 - Martine Trably suite au décès de sa maman
- M. le Maire rappelle que la réunion publique pour la participation citoyenne a été suivie par environ 80 personnes et a reçu un bon accueil. Les habitants s'organisent et nous attendons les retours des volontaires dans les prochaines semaines.
- Prochainement :
 - 30 septembre 20 h 30 : assemblée générale du Sou des Ecoles à la salle du Grand Chêne.
 - 08 octobre 20 h 30 : soirée théâtre des Tisseurs d'Art « la solitude sent la soupe de légumes » à la salle des fêtes.

Fin de séance à 20 h 30

* * * * *
* * *